

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-14
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Marché de travaux pour l'extension de l'unité agro-alimentaire de
l'entreprise UNIPLANEZE - Aménagement des bureaux - Lot 5, 11, 12 et 12 bis
Notification**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation organisée du 14 décembre 2023 au 10 janvier 2024 sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu la publication intervenue dans le journal La Montagne le 17 novembre 2024 ;

Vu la proposition des entreprises suivantes :

LOT 05 : ELECTRICITE

- SARL MOURGUES - 3 rue de la Planèze 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 27 867,05 € HT soit 33 440, 46 € TTC ;
- EIFFAGE ENERGIE – 1 rue Amboise Paré ZAC d'Esban 15130 YTRAC pour un montant de 29 149,97 € HT soit 34 979,96 € TTC ;

LOT 11 : SOLS SOUPLES

- SARL ROLLIER & CO – 1 rue Bournantal 15300 MURAT pour un montant de 7 940,00 € HT soit 9 528,00 € TTC ;

LOT 12 : CLOISONS – PEINTURE – PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES

- SAS ROQUES – Crespiat 15130 ARPAJON-SUR-CERE pour un montant de 48 721,79 € HT soit 58 466,15 € TTC ;

LOT 12 BIS : CLOISONS MODULAIRES

- SARL COUTAREL MENUISERIE ALUMINIUM – Gare de Coren 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 25 340,00 € HT soit 30 408,00 € TTC ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 11 janvier 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition des entreprises suivantes pour le marché d'extension de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE - Aménagement des bureaux

LOT 05 : ELECTRICITE

- SARL MOURGUES - 3 rue de la Planèze 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 27 867,05 € HT soit 33 440, 46 € TTC ;

Date de réception en préfecture :
015-200066660-20240116-DEC2024-14-AU
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

LOT 11 : SOLS SOUPLES

- SARL ROLLIER & CO – 1 rue Bournantal 15300 MURAT pour un montant de 7 940,00 € HT soit 9 528,00 € TTC ;

LOT 12 : CLOISONS – PEINTURE – PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES

- SAS ROQUES – Crespiat 15130 ARPAJON-SUR-CERE pour un montant avec mise au point de 45 283,79 € HT soit 54 340,55 € TTC ;

Au vu de la mise au point possible, il est proposé d'inclure dans le lot des cloisons aluminium le poste 12.2 Portes stratifiées, il en résulte une moins-value de 3 438,00 € HT, le montant ajusté est de 45 283,79 € HT.

LOT 12 BIS : CLOISONS MODULAIRES

- SARL COUTAREL MENUISERIE ALUMINIUM – Gare de Coren 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 25 340,00 € HT soit 30 408,00 € TTC ;

Article 2 : D'annexer aux actes d'engagement les mises au point correspondante ;

Article 3 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 16/01/2024

La Présidente

Céline CHARPIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 19 JAN. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 19 JAN. 2024**